



La commanderie de Saint-Maurice (diocèse de Riez) au début du XIV^e siècle : du Temple à l'Hôpital

Thierry Pécourt

► To cite this version:

Thierry Pécourt. La commanderie de Saint-Maurice (diocèse de Riez) au début du XIV^e siècle : du Temple à l'Hôpital. *Provence Historique*, 1995, Les commanderies des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes, de Malte dépendantes du Grand Prieuré de Saint-Gilles, XII^e- XVIII^e siècles, colloque d'Aix-en-Provence, mai 1994, 45 (179), pp.49-64. halshs-03205910

HAL Id: halshs-03205910

<https://shs.hal.science/halshs-03205910>

Submitted on 23 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La commanderie de Saint-Maurice (diocèse de Riez) au début du XIV^e
siècle : du Temple à l'Hôpital**

commanderie de Saint-Maurice, diocèse de Riez, XIV^e siècle, Templiers, Hospitaliers

Thierry Pécout

LEM - Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes

provence historique

LES HOSPITALIERS
DU XII^e AU XVII^e SIÈCLE



tome XLV - fascicule 179, janvier - février - mars 1995

Publié avec le concours du Ministère de la Culture
de l'Université de Provence et de la Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

LA COMMANDERIE DE SAINT-MAURICE (DIOCÈSE DE RIEZ) AU DÉBUT DU XIV^e SIÈCLE, DU TEMPLE A L'HÔPITAL

Nos travaux sur le diocèse de Riez nous ont amené à considérer les structures des possessions de grands seigneurs ecclésiastiques ruraux de Haute Provence, qu'il s'agisse des établissements bénédictins ou de ceux des ordres militaires. La commanderie de Saint-Maurice (actuelle commune de Régusse, canton de Tavernes, Var) constitue un de ces établissements au rayonnement modeste. Implantée à proximité de la moyenne vallée du Verdon vers les années 1160, elle connaît un net essor sous l'égide des Templiers jusqu'en 1308, avant qu'elle ne soit absorbée dans des circonscriptions plus vastes comme la commanderie des Hospitaliers d'Aix ou bien celle de Marseille, après la dissolution de l'ordre du Temple et la dispersion de ses possessions. Au XIV^e siècle, au sein vraisemblablement des possessions de la commanderie aixoise puis peut-être marseillaise, elle est associée à la maison de Bras pour former une unique commanderie. Notre propos est ici de présenter, entre le début du XIV^e siècle et les années 1340, comment est insérée la commanderie dans le tissu social local et quel et son implantation et son rayonnement dans la société rurale qui l'a accueillie.

1 - L'ORGANISATION DE LA COMMANDERIE ET L'INTÉGRATION AU PATRIMOINE HOSPITALIER :

Une dévolution très précoce.

Remarquons tout d'abord la précocité du rattachement de cette commanderie au patrimoine hospitalier. On sait qu'après la bulle de Clément V

du 22 novembre 1307, Charles II ordonna l'arrestation des Templiers du comté de Provence le 13 janvier 1308¹, et qu'entre le 21 et le 28 du mois leurs biens furent confisqués et les moines soldats incarcérés à Pertuis et Meyrargues². Si, en septembre 1309, le pape compte faire administrer leurs biens par ses mandataires, les archevêques d'Arles et d'Embrun, le comte Robert, de son côté, nomme et envoie des administrateurs à lui³. A Rue il s'agit de Guillaume Hugues de Lorgues qui établit des inventaires et administre les biens jusqu'en 1315⁴. A Bras en janvier 1310 on voit à l'œuvre l'envoyé royal remettre les inventaires de droits par lui dressés à Bertrand Milon, chanoine de Carpentras, qui agit au nom du pape⁵, tandis que le commandeur du Temple de Bras et d'Aix, Albert de Blacas, est emprisonné dans cette dernière ville. Ainsi, alors que les commanderies voisines ont reçu dans le courant de l'année 1308 la visite d'administrateurs comtaux qui ont eux-mêmes rendu des comptes aux envoyés pontificaux, alors que l'on possède les noms de quelques-uns des templiers de Rue ou de Bras emprisonnés à Pertuis et à Meyrargues, la commanderie de Saint-Maurice n'a pas laissé de traces éloquentes de cette période de transition. Mais quelques remarques sont néanmoins possibles.

Le nom du dernier commandeur du Temple de Saint-Maurice ne nous est pas connu. En juin 1308, un certain Guillaume Aymeria administre la maison : il est qualifié de *rector et administrator domus militie Templi*⁶. En fonction de l'évolution subie par la maison voisine de Rue, on peut penser qu'il s'agit d'un agent du comte, d'autant plus qu'il est vraisemblablement laïc. Mais, dès mai 1313, un acte mentionne un frère Pierre Autran qualifié de précepteur et recteur de la maison des hospitaliers de Saint-Maurice⁷. Il s'agirait là d'un exemple très précoce de transfert des biens du Temple à l'Hôpital, transfert qui suivrait d'un an à peine la décision pontificale du 3 mai 1312 selon laquelle les biens du Temple devait échoir à l'Hôpital. On ignore en fait si, dès cette date, l'Hôpital a intégré la maison dans son patrimoine, où s'il se borne à l'administrer au nom du pape, si enfin cette mention isolée ne cache pas une gestion plus décousue, partagée selon les périodes entre agents comtaux et hommes du pape. Assurément, la com-

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (abrégé en AdBdR), B 156. Nos sources proviennent toutes du même fonds des Archives des Bouches-du-Rhône.

2. AdBdR, B 151.

3. B 157.

4. B 157 pour 1310 et 158 en 1314-1315.

5. Cité par J. RAYBAUD, *Inventaire général et raisonné des titres de la maison de Saint-Gilles*, 1701, AdBdR, 56 H 21, Commanderie de Marseille, f° 219, 6 janvier 1309.

6. 56 H 5316.

7. [...] *nobilis et religiosus vir dominus frater Petrus Autrani, ordinis Sancti Johannis Jerosolomitani, preceptor et rector bajulie Sancti Mauricii* [...], 56 H 4720.

manderie est déjà intégrée à l'Hôpital en février 1319, puisqu'elle compte à cette date un nouveau précepteur, du nom de Béranger Puget⁸, personnage que l'on retrouve jusqu'en août 1341⁹. Il est probablement mort vers cette date, et en novembre 1342 c'est Isnard d'Albaron, prieur de Capoue, qui occupe la fonction de précepteur d'Aix et de Saint-Maurice¹⁰. On connaît enfin le nom du commandeur en 1373 : Réforciat de Castellane, apparenté à la famille vicomtale de Marseille¹¹.

Nous pouvons dégager de ce qui suit deux éléments. D'une part, le précepteur est un personnage de plus en plus abstrait du milieu local de Saint-Maurice ; mais dans quelle mesure en a-t-il été autrement au siècle précédent ? En second lieu, la commanderie n'est plus qu'un élément secondaire de circonscriptions plus vastes, d'autant plus que Saint-Maurice n'est plus le chef unique de la baillie dont elle relève.

L'organisation et l'administration des anciennes possessions du Temple.

En 1338, la maison de Saint-Maurice appartient à la baillie de Saint-Maurice et Bras¹². L'association de ces deux anciennes maisons du Temple a dû s'effectuer aux lendemains de l'intégration de leurs biens à ceux des Hospitaliers, à une date difficile à préciser, mais au plus tard en février 1334, date de la première mention¹³ de cette association dont le seul autre exemple dans le sud-est est celui des commanderies de Gap et Embrun. Mais il est, en revanche, difficile de dater de manière certaine l'intégration de cette commanderie de Saint-Maurice-Bras dans les dépendances de la commanderie de Marseille. Nous pouvons dire que l'enquête de 1338 n'en fait pas état, de même qu'aucun autre texte des deux premiers tiers du XIV^e siècle. Ce regroupement est sans doute tardif, il date peut-être même de la période moderne. En effet, en 1308, Bras et Aix ont à leur tête un même commandeur, Albert de Blâcas. On a vu vers quelle époque Bras et Saint-Maurice avaient été réunies. Or, on retrouve plusieurs mentions, notamment en 1342 à propos d'Isnard d'Albaron¹⁴, de l'expression « précepteur d'Aix et de Saint-Maurice ». Nous pensons ainsi que Saint-Maurice a d'abord été

8. 56 H 4719.

9. 56 H 4720.

10. 56 H 4720.

11. Cité par O. BIONDI, *Un seigneur provençal au XIV^e siècle, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans les diocèses de Riez et de Sisteron d'après les enquêtes de 1338 et de 1373*, mémoire de Maîtrise, Aix, 1982.

12. Ad BdR, 56 H 123, édité par B. BEAUCAGE, *Visite Générale des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendantes du Grand Prieuré de Saint-Gilles (1338)*, Aix, 1982, pp. 287-307.

13. 56 H 4719.

14. 56 H 4720.

intégrée à la commanderie d'Aix, ce qui expliquerait que certains biens de Saint-Maurice situés à Brauch se retrouvent au XVIII^e siècle sous la dépendance de la commanderie d'Aix¹⁵. Si l'on veut bien considérer que ce rattachement procède d'une volonté de simplifier la gestion de ces maisons, il traduit aussi un lent mouvement d'appauvrissement de commanderies désormais confiées à des administrateurs subalternes, ce que semblent confirmer les données de l'enquête de 1373. Quoi qu'il en soit, la maison de Saint-Maurice devient un centre secondaire au sein de circonscriptions administratives de plus en plus vastes. Nous allons voir que ce repli se perçoit également dans d'autres domaines.

Un centre secondaire :

En effet, il semble que l'intégration de Saint-Maurice au patrimoine hospitalier s'accompagne d'une nouvelle définition de sa fonction. Ainsi, la commanderie n'est plus désormais le centre de résidence des hospitaliers, à supposer qu'elle l'ait jamais été. En 1338, on apprend que les principaux services destinés à l'entretien des frères se situent à Bras. De même que l'entretien des frères est comptabilisé au titre des seules dépenses de Bras, de même le précepteur y réside avec sa modeste suite, ses deux valets, ainsi que les employés de cuisine, cuisinier et boulanger. Lors de litiges avec des seigneurs proches de Saint-Maurice en 1308 ou 1334, le commandeur en appelle à la décision du juge de Saint-Maximin duquel relève Bras¹⁶. Le chef de la baillie est désormais cette dernière maison, ce que confirme par ailleurs l'enquête de 1373.

Nous ignorons les raisons exactes de ce choix. Ce dernier ne reflète pas le poids économique de la maison de Bras par rapport à celle de Saint-Maurice, comme l'indique l'enquête de 1338. Ainsi à l'intérieur de la baillie de Saint-Maurice-Bras le chef fournit-il moins du tiers de la production céréalière totale. Cette disproportion se reflète d'ailleurs dans les animaux de labour affectés à l'une ou l'autre des maisons : 34 contre 9. La principale concentration de richesses foncières en 1338 réside dans la maison de Saint-Maurice. En terme de superficie totale emblavée, Bras rassemble 35 % des terres et Saint-Maurice 65 %. La récolte de froment¹⁷ donne 23 % du total pour Bras et 77 % pour Saint-Maurice. Toutefois, si l'on affine l'analyse, on constate qu'au sein des terres dépendantes de Saint-Maurice, celle-ci en tant qu'exploitation agricole (Saint-Maurin) ne fournit pas les reve-

15. Cité dans G. GANGNEUX, *Notes sur les commanderies du grand-prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de Malte*, manuscrit, s.l., AdBdR, 8 F 240, commanderie d'Aix.

16. 56 H 5316 pour 1308 et 56 H 4719 pour 1334.

17. C'est par ce terme que nous traduisons *annona*, mais sa signification demeure imprécise et on ignore la nature exacte de la céréale qu'il désigne ici.

nus les plus importants. Elle est dépassée par le membre de Brauch et par l'ensemble constitué par les terres de Saint-Vincent et Coutelas. Ainsi, Saint-Maurin ne donne que 19 % de la récolte totale de froment, contre 24 % à Saint-Vincent, 34 % à Brauch. Ces chiffres se retrouvent pour les autres céréales. Il n'y a que pour le conségal que Saint-Maurin surpasse Bras (28 % contre 22 %), mais Brauch l'emporte toujours (32 %). Rapporté à la superficie cultivée, on constate que Bras propose les rendements les plus faibles : avec 35 % des terres emblavées, elle ne fournit que 19 (avoine) à 32 % (orge) de la production. Saint-Maurin ne dispose de rendements acceptables que pour le conségal : 28 % de la production pour 19 % des terres. Ainsi, pour la plupart des productions de céréales, Bras n'arrive jamais en tête, Saint-Maurin est presque toujours en dernière position, mais grâce aux biens de Brauch et de Saint-Vincent, la maison de Saint-Maurice surpasse le chef.

On ne retrouve pas ces dispositions pour la vigne et les prés. Il apparaît que Saint-Maurin est le principal pourvoyeur de vin de la commanderie (37,5 % des terres, 36 % de la production, données presque identiques à celles de Bras), les deux autres membres ne dépassant pas dans tous les cas de figure les 14 %. Ce sont les prés qui semblent la spécialité de Bras puisqu'elle réalise à elle seule 52,5 % de la production sur 42,5 % des terres consacrées aux prés de fauche dans toute la commanderie.

Dans ces conditions, ce ne sont probablement pas des motifs économiques qui ont amené le choix de Bras comme chef de la commanderie. Certes, il s'agit d'un glissement qui reflète l'évolution générale de la Provence sur un temps long où l'on assiste à l'affirmation de la basse Provence au détriment de l'arrière-pays. De surcroît, Bras est probablement mieux située, à proximité des axes de circulation des vallées de l'Argens et de l'Arc, en contact direct avec Saint-Maximin et Brignoles. Cela procède sans doute aussi d'une volonté de rééquilibrer les centres d'administration des biens de l'Hôpital : au nord s'exercent les zones d'influences des grandes commanderies de Manosque et de Puimoisson. Au surplus, il nous semble que Bras a pu s'affirmer parce qu'elle détenait le prestige conféré par les seuls droits seigneuriaux consistants exercés par les hospitaliers dans la commanderie : en 1338, la moitié du *castrum* de Bras, 140 feux, est sous la juridiction du commandeur. Ce prestige attaché à l'exercice de droits procurant pourtant de faibles revenus mais au contenu éminemment symbolique semble s'être exercé ici.

Ainsi, les revenus attachés aux droits seigneuriaux sont dérisoires, à l'exception des droits attachés aux églises à la Roquette, Saint-Pierre de Brauch, Notre-Dame de Régusse, Saint-Vincent et Saint-Maurice. Seul Saint-Maurin dispose en 1338 de quelques cens sur la Roquette et d'un droit de basse justice dans la vallée de Montmeyan et sur les rives du Verdon, mais

les revenus qu'ils procurent sont limités. L'essentiel de la vie économique de cette seigneurie repose désormais sur ses activités d'exploitant agricole.

2 - UN ORGANISME SEIGNEURIAL COMPLEXE.

Un domaine compact au rayonnement local.

Contrairement à celle de Rue, la maison de Saint-Maurice semble avoir depuis le XIII^e siècle un rayonnement limité, entre les territoires de Riez au nord, de Brauch à l'ouest et de Moissac à l'est où elle se heurte à sa consœur de Rue. A Régusse elle dispose d'une église et semble la desservir¹⁸, mais au-delà, elle doit partager son aire d'influence avec Rue, comme c'est le cas à Moissac au début du XIII^e siècle¹⁹. Enfin, vers le sud, elle ne dépasse guère le territoire de Montmeyan et le *castrum* de Fox.

Au début du XIV^e siècle, Saint-Maurice exerce son contrôle sur un espace à l'aspect compact. Ainsi, on remarque que certains domaines et droits excédentaires ne sont plus mentionnés au XIV^e siècle. Les biens dont disposait Saint-Maurice à Riez, des maisons devant des cens vers 1268 et 1270, de même que quelques terres du même territoire données en 1207 puis en 1221, ont probablement dû être échangés ou aliénés²⁰. De même, les droits possédés à Moissac et provenant des donations des Blacas d'Aups en 1202 et 1229 ne sont plus évoqués²¹ : ils ont certainement été intégrés au patrimoine de la maison de Rue qui en avait partagé dès l'origine les fruits avec Saint-Maurice, à moins qu'il ne s'agisse du territoire occupé au XIV^e siècle par la chapelle de Régusse, entre Saint-Vincent et Moissac, mentionné à partir de 1274 seulement. Enfin, on ne sait ce qu'il est advenu de la seigneurie de Montmeyan acquise presque en totalité, après deux donations principales²², en 1222, puis en 1229, et dont on perd la trace par la suite. Tout se passe comme si la maison de Saint-Maurice avait procédé à une concentration de son patrimoine autour de la zone Brauch-Coutelas, le long de la rive sud du Verdon, et comme si les revenus purement seigneuriaux, les juridictions sur des territoires de *castrum*, avaient été abandonnés ou échangés au profit des revenus du domaine et de la production agricole ; à moins que ces biens n'aient été perdus lors de la période troublée de dissolution de l'ordre du Temple.

18. *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, publiés par E. CLOUZOT et M. PROU, Paris 1923 : Diocèse de Riez : compte de décimes de 1274, pp. 106-109.

19. 56 H 5279.

20. Pour 1261, 56 H 5317 ; pour 1270, 56 H 5315 ; pour 1227, 56 H 5317 ; enfin pour 1221, 56 H 5317.

21. Pour 1202, 56 H 5279 ; pour 1229, 56 H 5314.

22. Pour 1222, 56 H 5314 ; pour 1229, 56 H 5314.

Au début du XIV^e siècle, le domaine de Saint-Maurice est ainsi constitué de trois ensembles rayonnant autour de la maison principale.

Tout d'abord, le membre de Brauch, actuellement la Grande Bastide, commune de la Verdrière, semble le plus vaste et celui qui procure les revenus les plus consistants en 1338. Il a été acquis en novembre 1237 de l'abbaye de Lérins²³. Ce domaine procède d'une donation du XI^e siècle (2 juin 1033)²⁴, lorsque les héritiers et la femme d'Herbert firent don aux moines de Lérins de l'église Saint-Pierre et d'un vaste domaine compris entre autres limites entre la montagne du Grand Blé et le Verdon, auquel il faut joindre quelques biens supplémentaires de leurs parents ou fidèles au même endroit. Au XIII^e siècle²⁵ et en 1338, Saint-Maurice verse toujours un cens récongnitif à Lérins. Les droits proprement ecclésiastiques consistent surtout en dîmes sur les céréales, le vin et le foin, et sur le croît des troupeaux, les autres droits demeurant à l'évêque. Le clerc est un frère de l'ordre et est entretenu par la commanderie de Saint-Maurice et Bras en 1338.

En deuxième lieu, on notera les biens du secteur de Coutelas et Saint-Vincent, le membre de Saint-Vincent. Les hospitaliers y disposent de droits de pâturage depuis la donation des Blacas-Baudinard en juin 1206²⁶, droits affirmés par la suite lors de la contestation des Blacas en juin 1236, et du règlement survenu en 1258²⁷. L'Hôpital possède de surcroît un domaine sur le plateau de Saint-Vincent depuis la donation de décembre 1223, auquel s'ajoutent des terres supplémentaires en 1319 dans la bastide de Saint-Vincent²⁸. L'Hôpital peut y faire circuler ses troupeaux afin qu'ils puissent s'abreuver auprès d'une source possédée en commun avec les Blacas-Baudinard. Pour ce faire, une draille a été aménagée après 1236, de même qu'une zone d'une superficie d'une sétérée²⁹ réservée au stationnement du bétail près de la fontaine. L'église de Saint-Vincent dépend de l'Hôpital, mais il s'agit d'une simple chapelle et l'ordre n'y entretient pas de desservant en 1338. Cette zone est boisée sur le versant ouest du plateau, les droits d'usage reviennent à Saint-Maurice. L'Hôpital y fait pâturer son bétail. On remarquera que les Blacas font de même sur les plateaux en 1341³⁰. Mais à cette date, Saint-Maurice ne possède qu'une trentaine de brebis³¹.

23. *Cartulaire de l'abbaye de Lérins* [abrégé en CL], 2, édité par H. MORIS et E. BLANC, Paris, 1883-1905, n° 95, et les confirmations de 1238 : n° 96 et 97.

24. CL, 1, n° 201.

25. Les Templiers sont exempts de décime en 1274, cf E. Clouzot, op. cit.

26. 56 H 5314.

27. Pour 1236, 56 H 5314 ; l'acte du 13 août 1258 est cité par J. RAYBAUD, *Inventaire général...*, f° 227-236, mais perdu par ailleurs.

28. Pour 1223, 56 H 5314 ; pour 1319, 56 H 4719.

29. 56 H 5314.

30. 56 H 4720.

31. B. BEAUCAGE, *Visites générales...*, p. 287.

La multiplication de conflits de voisinage

Cette zone met en contact l'Hôpital avec les Blacas-Coutelas, les Oraisons de La Roquette, et la communauté de Quinson. Avec les premiers, le problème réside dans la prise d'eau d'un bief, à l'endroit où le Verdon débouche dans la dépression de Quinson-Montmeyan. En 1334, et en 1340 encore, l'Hôpital doit affirmer et faire notifier ses droits sur les Iscles du Verdon³². Il a dû bâtir un pont sur le bief en 1258 pour faciliter le passage des troupeaux des Blacas. Après 1341, Saint-Maurice est parvenu à placer cette zone sous son entière juridiction moyennant des terres à Saint-Vincent³³.

Les problèmes suscités par l'élevage sont de nature particulière au XIV^e siècle. On rencontrait auparavant des conflits opposant deux éleveurs et leurs droits respectifs, le Temple et la famille des Blacas. Désormais, seuls ces derniers semblent toujours pratiquer l'élevage, et ils se heurtent à l'Hôpital pour l'usage des zones humides et des Iscles du Verdon (surtout en période estivale semble-t-il). Les Blacas désirent en effet y faire circuler et paître leurs bêtes, tandis que l'Hôpital y possède un bief et des droits banaux et veut préserver ses possessions. Ainsi, les Blacas exigent que l'Hôpital bâtisse un pont sur le bief utilisé pour alimenter les moulins afin que les brebis du seigneur de Coutelas puissent aller s'abreuver jusqu'au Verdon, en avril 1334³⁴. Un règlement de 1341 propose par un échange de clarifier la situation : les Blacas obtiennent des biens à Coutelas et Saint-Vincent contre la zone du canal qui revient à l'Hôpital³⁵. On notera ainsi que Saint-Maurice porte son intérêt sur les rives du Verdon et préfère abandonner les terres de Saint-Vincent, à l'exception cependant des droits de pâturage. Cela indique l'intérêt apporté par l'Hôpital à ces droits et à cette activité, en l'absence d'un troupeau consistant lui appartenant en propre.

Il est probable, en effet, que les zones de pâturage détenues par l'Hôpital sont louées à des troupeaux provenant de l'extérieur. La présence de troupeaux venus de l'extérieur semble clairement attestée dans un acte de 1258 où l'on mentionne expressément que seuls les troupeaux et bergers de l'Hôpital sont autorisés à jouir de leurs droits de pâturage dans une aire que les Blacas souhaitaient mettre en défens³⁶. Cela suppose que d'autres troupeaux se risquaient dans cette zone. Les revenus tirés de la location de ces

32. 56 H 4720.

33. 56 H 5316, 4719 et 4720.

34. 56 H 4719 et 4720.

35. 56 H 4720.

36. 56 H 4720.

37. 56 H 4720.

38. Cité par J. RAYBAUD, *op. cit.*

terres n'entrant pas dans les biens du domaine, on peut penser qu'ils ont été vite examinés et négligés par l'enquête de 1338. On sait que la maison possède des droits de *pasquerium* à Bras qui rapportent 2 livres annuelles, et à Saint-Vincent, 5 livres. La présence de prélèvement sur les troupeaux d'ovicapridés par les dîmes attestent aussi l'existence d'un élevage paysan dont on ignore l'ampleur, mais qui est présent sur toute la zone. Saint-Maurice est vraisemblablement un pourvoyeur de foin et de pâturages pour les paysans du voisinage, plus qu'un véritable éleveur, contrairement au siècle précédent où l'existence d'un vaste troupeau est attesté en 1236³⁹ et 1258.

Quant aux conflits avec les Oraison, seigneurs de la Roquette, ils portent sur les moulins et sur le bief, ainsi que sur les droits d'usage dans les bois et sur les pentes de la dépression où l'on s'approvisionne en bois, en pierres de construction et en chaux. En 1249, le seigneur Jacques d'Oraison avait confirmé la donation de sa mère Delphine autorisant l'Hôpital à bâtir et à utiliser des matériaux tirés du territoire de La Roquette⁴⁰. En 1308 les administrateurs provisoires doivent saisir le baile de Saint-Maximin à la suite d'une contestation des descendants, de nouveau un Jacques d'Oraison⁴¹. En 1341, une amende frappant un bouvier égaré près du Verdon permet de démontrer la juridiction des hospitaliers sur les Iscles⁴². Ici l'Hôpital affronte les descendants d'une famille castrale avec laquelle il entretenait des liens anciens, puisqu'on remarquera que l'église du *castrum* de La Roquette est placée sous la juridiction du Temple au moins depuis 1274, et verse un cens en froment et en orge en 1338. Mais les hospitaliers ne peuvent toutefois évincer ces seigneurs car des conflits de même nature perdurent pendant les XVI^e et XVII^e siècles.

Enfin, les tensions avec la communauté de Quinson sont plus tardives et marquent surtout les XV^e et XVI^e siècles⁴³. Mais, dès 1313, on note à propos d'une querelle avec le prévôt de Barjols les tensions qui opposent les chanoines de cette localité possessionnés dans la région et l'Hôpital à propos des nouvelles tentatives d'utilisation des eaux du Verdon à partir de la prise d'eau des hospitaliers⁴⁴.

Ces tensions ne marquent pas uniquement à notre sens une certaine aggrava-tion de la conjoncture. Elles témoignent surtout d'un monde constitué, organisé, d'un espace borné et délimité. Mais elles révèlent aussi l'existence d'un certain affaiblissement des revenus de l'aristocratie castrale, affaiblissement

39. 56 H 4720.

40. 56 H 5316.

41. 56 H 5316.

42. 56 H 4720.

43. 56 H 4720.

44. 56 H 4720.

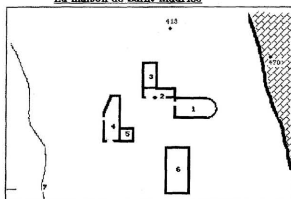
aussi de l'Hôpital qui s'avère incapable désormais de supplanter cette dernière et d'absorber son patrimoine, comme cela était possible au siècle précédent. Enfin, le fait que l'élevage se place au premier plan de ces conflits montre aussi une tendance à pratiquer des activités plus extensives, tendance qui fait des zones de contact entre l'*ager* et le *saltus*, rives du Verdon, plateau de Coutelas, des points particulièrement sensibles. Mais on ne saurait aller plus loin ici en l'absence de sources plus éloquentes en ce domaine.

Les bâtiments de la commanderie.

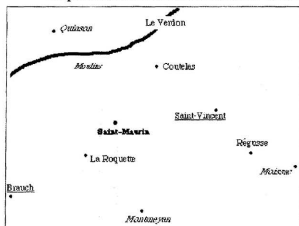
Le centre de cette seigneurie se situe à Saint-Maurin, aux confins des actuelles communes de Régusse et de Montmeyan. Malgré les transformations et les remaniements subies par les édifices de la commanderie qui appartiennent aujourd'hui à une exploitation agricole, on peut en dégager les traits principaux. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments en pierres de taille : ce qui fut encore récemment une bergerie, une habitation, une annexe, et une chapelle dédiée à Saint-Maurice, ce soldat martyr dont les caractéristiques ne sont pas sans rappeler la vocation des ordres militaires. Cette chapelle, très remaniée, comporte une nef unique voûtée en plein cintre et deux travées ; elle est orientée au nord-est et terminée par une abside. Il subsiste aujourd'hui plusieurs ouvertures en plein cintre de faibles dimensions : une sur la face sud, une au centre de l'abside, une plus large surmontant le portail en plein cintre à l'ouest. Les parements sont constitués de moyen appareil aux pierres de calcaire local soigneusement taillées et jointoyées, surtout à l'abside et aux chaînages d'angle occidentaux, et ils sont surmontés d'une corniche en quart de rond. La chapelle a probablement été construite vers la fin du XII^e siècle, une église étant mentionnée en 1170⁴⁵. Elle rappelle par bien des aspects, notamment ses dimensions et le rapport entre sa largeur et sa hauteur, celle de Rue. Comme elle, elle est bâtie sur un terrain en pente, quoique plus faiblement.

Quelques bâtiments la jouxtent. Vers l'ouest, une vaste bergerie voûtée et comportant en chaînage d'angle un appareil en bossage, ce qui indique un édifice plus tardif. Il comporte nombre de traces de réparations extérieures. Une galerie munie de deux arcades en arc brisés, apparemment emontées depuis une date récente, semble la relier à la chapelle. Peut-être s'agit-il de restes d'édifices conventuels ? Les autres constructions paraissent beaucoup plus récentes. On peut dater l'érection de la chapelle des premières années du XIII^e siècle au plus tard et la bergerie a dû être édifée dans la seconde moitié du même siècle. On sait qu'en 1373 la plupart de ces bâtiments étaient ruinés.

45. 56 H 5316.

La commanderie de Saint-Maurice aux XIII^e et XIV^e siècles**La maison de Saint-Maurice****Légende:**

- 1-Chapelle Saint-Maurice
- 2-Non identifié
- 3-Non identifié
- 4-Grande salle voûtée (bergerie)
- 5-Non identifié
- 6-Bâtiment d'habitation
- 7-Barrage du Bassin Rivet

Les possessions de Saint-Maurice au XIV^e siècle**Commanderie****Non lue****Possessions importantes***Etats divers et localités dépendantes*

600 m

En l'absence de relevés plus précis, nous nous bornerons ici à cette brève description.

3 - LA COMMANDERIE ET SA FORTIFICATION DANS LES STRUCTURES DE L'ESPACE ET DE LA SOCIÉTÉ LOCALES :

L'importance de l'Hôpital dans l'encadrement paroissial.

On sous-estime quelque peu le rôle des ordres militaires dans l'encadrement des fidèles et dans l'organisation du réseau paroissial, au moins en milieu rural. Pourtant, la commanderie de Saint-Maurice illustre à quel point les frères ou leurs agents sont présents en tant que ministres du culte. On peut distinguer trois cas de figure grâce aux données de l'enquête de 1338. Tout d'abord les églises où l'Hôpital perçoit des cens sans y entretenir de prêtre : celle du *castrum* de La Roquette dédiée à sainte Thècle et la chapelle de Saint-Vincent ; ensuite les églises placées au centre de domaines agricole, percevant dîmes et droits d'autel et où réside un prêtre entretenu par l'ordre, comme Saint-Pierre de Brauch ou Coutelas ; enfin l'église de Régusse, un centre de perception des dîmes où réside un prêtre. Dans ces deux derniers cas, la fonction paroissiale de ces églises est indéniable. Quant à la chapelle de Saint-Maurice, elle ne semble pas jouer un rôle semblable. Elle reste probablement le centre théorique de la seigneurie, même si aucun frère n'y réside au XIV^e siècle. Exerce-t-elle au moins à la même époque les fonctions hospitalières que sa situation aux abords d'un axe routier important semble faciliter ? En 1338 seule la maison de Bras effectue des dépenses consacrées aux aumônes et aux hôtes.

Il est probable que les églises placées sous la juridiction de Saint-Maurice sont des centres de prélèvement des taxes ecclésiastiques qui y sont attachées. En outre, elles servent sans nul doute aussi de points de contrôle des activités agricoles des domaines relevant de la maison de Saint-Maurice. Ainsi, l'église de Saint-Pierre de Brauch est à l'origine un prieuré lérinien, lui-même une église castrale probablement fondée par des laïcs avant 1033. Donnée en 1237 au Temple, mentionnée en 1274, elle fournit en 1338 des dîmes sur les céréales, le vin et le foin produits par les gens de l'Hôpital ou par des exploitants indépendants, et la moitié des dîmes frappant le croît des troupeaux. Le prêtre que l'Hôpital y entretient a vraisemblablement aussi des fonctions d'administrateur du domaine de l'ordre, supervisant l'entrée des revenus et le travail du bouvater, des quatre bouviers et du nonce qui y réside en 1338.

On retrouve une situation comparable à Coutelas, où un clerc réside avec les employés du domaine de Saint-Vincent, territoire qui ne dispose en

revanche que d'une chapelle sans prêtre. A La Roquette, l'Hôpital tire un cens de l'église Sainte-Thècle sans en entretenir le desservant, au moins depuis 1274. Enfin, on peut s'interroger sur l'origine de la chapelle de Régusse, mentionnée dès 1274. Il semble qu'elle a été installée sur des terres données par les Blacas d'Aups en 1206, sur un territoire dépendant autrefois de Saint-Vincent⁴⁶. D'ailleurs, on mentionne en 1258 le chemin allant de cette localité à Moissac, sans parler de Régusse située aujourd'hui sur l'itinéraire. Le village s'est vraisemblablement développé à une date plus tardive. L'Hôpital y entretient aussi un prêtre et y perçoit la moitié des dîmes, et les droits d'autel : une paroisse s'y est donc constituée dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

La maison de Saint-Maurice fournit donc un encadrement d'églises et de chapelles assez dense dans l'ensemble de ses possessions et assure la vie paroissiale. Ce rôle dans la pastorale vaut la peine d'être souligné, même si nous n'en percevons que les aspects économiques et si à l'époque considérée l'ordre semble attirer moins de ferveur de la part des fidèles. Les donations – la dernière est de 1319 – des siècles précédents laissent supposer un rayonnement religieux au moins chez les membres de l'aristocratie locale. Certains de ses membres ont élu sépulture à Saint-Maurice au XIII^e siècle. L'écho rencontré ici est probablement de nature comparable à celui suscité au même moment par les cisterciens plus au sud, au Thoronet. Les ordres militaires ont su assurer le ministère du culte et susciter la dévotion. Les donats mentionnés en 1338 sont un signe du succès rencontré encore au XIV^e siècle.

Le peuplement :

Les hospitaliers, à la suite des templiers, se sont généralement implantés au sein de terroirs déjà en grande partie structurés. L'exemple du domaine de Brauch dont ils héritent en 1237 alors qu'il est vraisemblablement constitué, le montre à loisir. Cependant, on peut s'interroger sur le rôle qu'ils ont pu jouer dans la mise en valeur de certaines zones, notamment celle du plateau de Coutelas et Saint-Vincent.

On constate que les zones d'habitat évoquant les agglomérations villageoises présentes sur la carte de Cassini, et qui ont perduré jusqu'à nos jours sous la forme de hameaux (Saint-Vincent) ou de chef-lieu communal (Régusse), partagent un certain nombre de points communs. Tout d'abord elles sont mentionnées tardivement dans nos sources : seulement à partir des années vingt du XIII^e siècle pour Saint-Vincent, et sous la forme du nom du territoire des Vincent⁴⁷ plutôt que sous celle d'un habitat ; en 1274 pour

46. 56 H 5314.

47. [...] *cum Blabia que fuit dels Vincens* [...], 56 H 5314, en 1223.

Régusse en tant que chapelle relevant du Temple de Saint-Maurice, et comme localité placée sur l'itinéraire Saint-Vincent-Moissac seulement en août 1341⁴⁸. De plus, Saint-Vincent, ou du moins une partie de son territoire, est appelée *bastida* en 1341. Comparé au toponyme de Coutelas, qui désigne un *castrum* et son territoire dès le deuxième tiers du XIII^e siècle au moins⁴⁹, les deux localités précédentes semblent avoir eu une évolution différente. Remarquons enfin que très curieusement le toponyme actuel de Villeneuve-Saint-Vincent n'apparaît jamais sous cette forme dans nos sources, le terme de Villeneuve en étant absent. On a, en effet, concentré ici sur un faible espace différentes générations de mise en place du peuplement.

En premier lieu un *castrum* attaché aux patrimoine et patronyme d'une famille aristocratique, les Blacas-Baudinard-Coutelas. Du territoire qui en dépend se détache au cours du XIII^e siècle, à la faveur de donations consenties au Temple, une zone appelée les Vincens à l'origine, et qui affirme son autonomie, au point de servir de référence lorsqu'on veut définir l'espace d'un plateau désormais partagé entre les Blacas et le Temple. De même, c'est par rapport à ce repère que s'affirme à son tour le centre de Régusse vers la fin du XIII^e siècle. L'église de Régusse est en effet encore considérée comme une annexe du membre de Saint-Vincent en 1338, si l'on se réfère à sa place dans l'enquête, souvenir probable de son origine. Enfin, ce dernier territoire s'étant constitué à son tour en unité autonome, il voit se constituer une zone appelée en 1341 la bastide de Saint-Vincent, indiquée comme ayant fait partie du territoire de Régusse, et qui indique une forme d'écart. Il est probable que cette bastide a pu être liée aux activités d'élevage pratiquées sur le plateau. Mais on ne saurait toutefois l'y réduire, vue la pauvreté de nos sources, et le fait que l'Hôpital y réalise encore en 1338 de notable parties de sa production céréalière. On notera pour finir que c'est Régusse qui s'est affirmé comme centre principal du territoire après le XVI^e siècle et qui est aujourd'hui le chef-lieu communal, Villeneuve-Saint-Vincent étant un hameau, Coutelas ayant disparu et sa localisation exacte posant problème⁵⁰. On conçoit comment, à partir de centres d'exploitation, la maison de Saint-Maurice a pu constituer, sans forcément avoir de plan préconçu, des pôles de peuplement qui se sont affirmés par la suite selon des fortunes diverses.

48. 56 H 4720.

49. Liste dite *Dinumeratio castrorum*, éditée dans *Gallia christiana novissima*, 1, publiée par J. H. ALBANES, L. FILLET, et U. CHEVALIER, Montbéliard - Valence, 1899-1923, col. 377.

50. La carte de Cassini mentionne un bois portant ce nom auprès des rives du Verdon.

Une grande proximité avec l'aristocratie castrale.

Au XIV^e siècle, l'Hôpital ne semble plus opérer cette séduction auprès des familles castrales de la région. Les vocations de jeunes issus de celles-ci n'apparaissent plus, les donats disparaissant entre 1338 et 1373. Il est indéniable pourtant que Saint-Maurice a su opérer un rayonnement par la vigueur de sa pastorale. Bien implantée dans les *castra* voisins par l'intermédiaire des églises paroissiales de La Roquette, Saint-Pierre de Brauch, Coutelas, le Temple a su rallier certains membres des grandes familles locales, qu'il s'agisse des Blachère au XII^e siècle, des Montmeyan au XIII^e siècle et, dans une moins grande mesure, des seigneurs de La Roquette.

Toutefois, avec les Blacas-Baudinard de Coutelas, les relations sont plus complexes et de nature différente. Cette famille, un rameau des Blacas d'Aups implanté dans la zone de Baudinard au moins depuis la fin du XII^e siècle et dans celle de Coutelas au moins depuis le début du suivant, caractérise un niveau supérieur de l'aristocratie castrale. Il s'agit du seul seigneur laïc consistant en contact avec cette maison au XIV^e siècle. Cette famille entretient des liens privilégiés avec Saint-Maurice, et on note plusieurs vocations de Templiers parmi ses membres au XIII^e siècle. Un certain Albert de Blacas est commandeur de Rue vers 1270-1285, un homonyme d'Aix et Bras au début du XIV^e siècle, et il n'est pas interdit d'envisager qu'il s'agit de la même personne. Il a dû disparaître vers 1319, date à laquelle on le voit léguer des biens de Coutelas et Saint-Vincent à la maison de Saint-Maurice⁵¹. Cet exemple atteste le pouvoir d'attraction de la maison du Temple auprès de la famille des Blacas-Baudinard.

On peut même se demander, au vu de la multitude de donations et d'échanges procédant de cette famille, si l'imbrication de leur patrimoine qui en résulte n'a pas provoqué une véritable confusion des deux *familiae* seigneuriales. Mais le XIV^e siècle voit sans doute se casser cette évolution qui aurait pu conduire à terme à l'élimination des Blacas de la zone, élimination que le silence des sources après 1341 ne suffirait lui seul à confirmer. Tout se passe comme si l'Hôpital n'avait plus les moyens ni les visées à long terme pour mener une politique expansive. Désormais c'est la conservation de droits existants qui semble primer, comme l'illustrent les rapports avec les seigneurs de La Roquette.

Il faudrait avoir une idée plus précise de l'origine des membres de la commanderie. Un rapide examen des connotations toponymiques des patronymes de frères en 1338 permet de voir un recrutement rayonnant autour des rives du Verdon et de la haute vallée du Var. Nous espérons qu'une étude plus approfondie permettra de saisir pleinement ce rayonnement. Il nous

51. 56 H 4719.

semble que l'intégration au patrimoine hospitalier n'a pas provoqué de ruptures marquantes. Les liens anciens se perpétuent entre les Blacas et Saint-Maurice, même si désormais les procès sont plus présents dans notre documentation que les donations.

Les rapports avec les familles locales tendent ainsi à indiquer un certain ralentissement de l'accroissement des richesses de la maison, alors que les procès se multiplient, surtout à propos des droits d'usage des eaux et des rives du Verdon, que ce soit avec les La Roquette ou bien avec les Blacas-Baudinard. Il se trouve que l'Hôpital n'a vraisemblablement plus les moyens dans cette zone d'absorber ou d'écarter définitivement ces familles que l'on retrouve encore lors de conflits ou de litiges semblables aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècle. Ce manque de dynamisme est la manifestation d'une phase de réorganisation et de marasme des hospitaliers que l'histoire de l'ordre dans le sud-est ne saurait infirmer.

Aussi, nous mesurons à quel point cette commanderie est implantée dans le tissu local et combien elle épouse ses évolutions, à quel point aussi elle s'inscrit dans la société et dans l'espace qui l'ont accueillie. On ne saurait réduire ces établissements du Temple ou de l'Hôpital à des organismes tournés vers l'extérieur, destinés à prélever et à exporter les richesses locales.

Thierry PÉCOUT